

Au premier trimestre 2026, les salaires horaires augmentent de 1,9 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,3 %

Indice du coût du travail (ICT) - Estimation flash - premier trimestre 2026

Informations Rapides · 13 mai 2026 · n° 116

Légère accélération des salaires horaires au premier trimestre 2026

Au premier trimestre 2026, les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) accélèrent légèrement sur un an : +1,9 %, après +1,7 % au trimestre précédent. Cette légère accélération est portée notamment par la revalorisation du Smic (+1,2 %) en janvier 2026, alors que la précédente augmentation du salaire minimum datait de novembre 2024. En outre, les versements de prime de partage de la valeur (PPV) augmentent un peu sur un an : 490 millions d'euros ont été versés aux salariés au premier trimestre 2026, contre 469 millions d'euros un an auparavant.

Par secteur d'activité, les salaires horaires accélèrent dans le tertiaire marchand (+1,8 % sur un an, après +1,4 %). En revanche, ils ralentissent dans la construction (+2,1 % sur un an, après +2,6 %) et dans une moindre mesure dans l'industrie (+2,0 % sur un an, après +2,2 %).

Ralentissement modéré du coût horaire du travail

Au premier trimestre 2026, le coût horaire du travail (salaires, cotisations et taxes, déduction faite des exonérations et subventions) dans les secteurs marchands non agricoles freine légèrement sur un an (+2,3 %, après +2,5 % au trimestre précédent), son rythme de progression se rapprochant un peu de celui des salaires. Deux facteurs expliquent pour partie ce léger ralentissement du coût du travail : les exonérations de cotisations sociales avaient ponctuellement reculé au quatrième trimestre 2025 du fait, d'une part, de l'élargissement en 2025 de l'assiette du calcul aux versements de PPV, qui sont habituellement plus forts en fin d'année et d'autre part, du calendrier de revalorisation du Smic sur lequel sont indexés les barèmes d'exonération. Par ailleurs, à partir du janvier 2026, la « réduction générale dégressive unique » (RGDU) a remplacé les dispositifs précédents de réduction générale de cotisations sociales.

Par secteur, le coût du travail freine fortement dans la construction au premier trimestre 2026 (+2,4 % sur un an, après +4,1 %) et plus modérément dans le tertiaire marchand (+2,0 % sur un an, après +2,2 %). Par contre, il accélère dans l'industrie (+3,3 % sur un an, après +2,9 %).

Évolutions de l'ICT – salaire horaire et de l'ICT – coût horaire

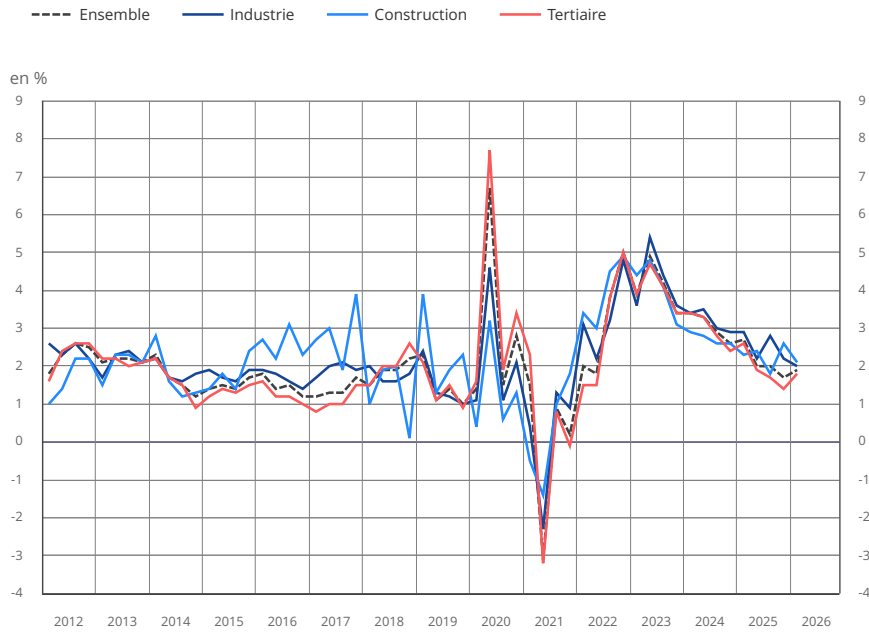
(en %, données CVS-CJO – estimation flash)

	Évolution des salaires horaires au premier trimestre 2026		Évolution du coût horaire au premier trimestre 2026	
	Sur un trimestre	Sur un an	Sur un trimestre	Sur un an
INDUSTRIE	0,5	2,0	1,5	3,3
CONSTRUCTION	-1,5	2,1	-1,7	2,4
TERTIAIRE	0,6	1,8	0,6	2,0
ENSEMBLE	0,5	1,9	0,6	2,3

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Glissements annuels de l'ICT - salaire horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.
Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Glissements annuels de l'ICT - coût horaire (estimation flash)



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.
Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), estimation flash.

Pour en savoir plus

L'estimation flash de l'indice du coût du travail (ICT) est publiée environ 45 jours après la fin du dernier trimestre considéré. Elle est réalisée en mobilisant de manière anticipée les données issues de la déclaration sociale nominative (DSN). Elle anticipe l'estimation des résultats détaillés, publiée environ 75 jours après la fin du trimestre considéré, qui mobilise des informations plus complètes, issues de la même source. Lors de la publication de l'estimation flash de l'ICT d'un trimestre donné, les données portant sur les trimestres antérieurs ne sont pas révisées.

Une note méthodologique, accessible dans l'onglet « Documentation » de la version web de cette publication, présente en détail l'indicateur.

Un billet de blog de l'Insee (en 2023) a montré le lien et les différences avec les autres indicateurs conjoncturels sur les salaires, notamment le Salaire mensuel de base (SMB) de l'enquête Acemo.

Prochaine publication de l'estimation détaillée du premier trimestre 2026 : le 16 juin 2026 à 8h45.

Prochaine publication de l'estimation flash du deuxième trimestre 2026 : le 7 août 2026 à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous sur Bluesky ([@Insee.fr](https://bsky.app/profile/@Insee.fr)) et sur X ([@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr))



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Fabrice Lenglard
ISSN 0151-1475